

**MUNICIPALITÉ DE  
FRANQUELIN COMTÉ DE  
SAGUENAY PROVINCE DE  
QUÉBEC**

**PROCÈS VERBAL** de la séance régulière du conseil de la Corporation Municipale de Franquelin, du **15-12-2014**, 19hr00, au complexe municipal (2<sup>ème</sup> étage), 27, rue des Érables, sous la présidence de Monsieur Michel Lévesque, maire.

**Sont aussi présents :**

<b>Bureau</b>	<b>Pierre</b>	<b>Conseiller</b>	<b>Siège#01</b>
<b>Desjardins</b>	<b>Johanne</b>	<b>Conseillère</b>	<b>Siège#02</b>
<b>Légaré</b>	<b>Richard</b>	<b>Conseiller</b>	<b>Siège #04</b>
<b>Girard</b>	<b>Catherine</b>	<b>Conseillère</b>	<b>Siège #06</b>

**Cindy D'Amours Imbeault, technicienne de bureau, est aussi présente.**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Monsieur Michel Lévesque, maire, après avoir constaté que le quorum est respecté, ouvre la séance.

**Res : 2014-149**

**2.ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Pierre Bureau, conseiller, et unanimement résolu que:  
L'ordre du jour soit et est accepté sans modification.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Res : 2014-150**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 NOVEMBRE 2014**

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère, et unanimement résolu que :  
Le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2014, soit et est adopté sans modification.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Res : 2014-151**

**4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE 2014-12**

Il est proposé par Richard Légaré, conseillère, et unanimement résolu que :  
D'accepter pour dépôt la liste de correspondance 2014-12

**Adoptée à l'unanimité.**

**Res : 2014-152**

**5. DÉPÔT DE LA LISTE CHÈQUES ET DÉBOURSÉS DIRECTS À ACCEPTER**

Il est proposé par Johanne Desjardins, conseillère, et unanimement résolu que :  
D'accepter pour dépôt la liste de chèques de 3680 à 3715 et les déboursés directs de novembre 2014.

**Adoptée à l'unanimité**

**6. DÉPÔT D'AVIS DE MOTION**

Aucun avis de motion

**7. ADOPTION DE RÈGLEMENT**

Aucun règlement à adopté

**8. TAXES À RECEVOIR AU 12-12-2014**

Arrérages 14 972\$ Courant 26 032\$ Non échue : 0\$ Total de 41 004\$

**9. SUIVI DES DOSSIERS –INFORMATIONS**

**10. AFFAIRES NOUVELLES**

**Res : 2014-153**

**a. Demande de don-Groupe de femmes en Mouvement**

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère, et unanimement résolu que:

La Municipalité de Franquelin accorde un don de l'ordre de 50.00\$ au bénéfice du groupe de femmes en Mouvement.

**Adoptée à l'unanimité**

**Rés : 2014-154**

**b. Comité ZIP-demande de participation**

Il est proposé par Pierre Bureau, conseiller, et unanimement résolu que:

La Municipalité participe à l'activité de formation tenant sur les habitats littoraux.

**Adoptée à l'unanimité**

**Rés :2014-155**

**c. Dérogation mineure**

Il est proposé par Pierre Bureau, conseiller, et unanimement résolu que :

La dérogation mineure soit et est accordée tel que publiée.



**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, Directrice-Générale/Secrétaire-Trésorière, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance régulière du conseil municipal de Franquelin, le 15 décembre 2014 à 19 h au 27 des Érables (Complexe municipal) 2<sup>e</sup> étage.

**Lors de cette séance, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation suivante :**

**Identification du site concerné :**

Poste de contrôle du Chemin de l'Association des propriétaires de chalets de la Rivière Franquelin, route 138, Canton Franquelin, Municipalité de Franquelin

**Nature et effets :**

Le déplacement du bâtiment nécessite une dérogation mineure à 0.5 mètre de la marge avant pour les raisons suivantes :

- Le bâtiment est utilisé comme poste de contrôle d'accès à un chemin forestier
- Le terrain est très accidenté et est composé exclusivement de roc solide
- Il n'y a aucun voisin à proximité et relativement important de pouvoir installer un système pour le traitement des eaux usées
- S'assurer que le gardien de la barrière puisse visualiser les véhicules entrants dans ce chemin

Donné à Franquelin, ce 19 novembre 2014

**Diane Cyr**

Directrice Générale/Secrétaire-trésorière

**Adoptée à l'unanimité**

**Res :2014-156**

**d. Adoption de l'augmentation horaire des salaires et du taux d'indexation au coût de la vie pour 2015**

**ATTENDU QUE** Les contrats des employés municipaux viennent à échéance le 31 décembre 2014;

**ATTENDU QUE** Le conseil désire renouveler tous les contrats présents dans un avenir rapproché, mais qu'il est impossible de le faire avant le 1er janvier 2015;

**ATTENDU QUE** Le Conseil municipal accorde une augmentation horaire à chacun de ses employés à raison de 0.50\$/h, applicable au 1er janvier 2015 de plus, chacun des salaires sera indexé au premier janvier de chaque année à compter de 2015 .

**ATTENDU QUE** Afin de déterminer le taux d'indexation au coût de la vie, le conseil attribue la moyenne des indexations établie par Statistique Canada au cour des cinq dernières année(2009-2013), tel que démontré au tableau portant sur l'historique des indices des prix à la consommation.;

## Statistique Canada

Accueil > Tableaux sommaires >

[Partagez cette page](#)

Tableaux connexes : [Indices des prix à la consommation](#).

### Indice des prix à la consommation, aperçu historique (1994 à 2013)

	Ensemble	Variation depuis l'année précédente
	2002 = 100	%
1994	85,7	0,1
1995	87,6	2,2
1996	88,9	1,5
1997	90,4	1,7
1998	91,3	1,0
1999	92,9	1,8
2000	95,4	2,7
2001	97,8	2,5
2002	100,0	2,2
2003	102,8	2,8
2004	104,7	1,8
2005	107,0	2,2
2006	109,1	2,0
2007	111,5	2,2
2008	114,1	2,3
2009	114,4	0,3
2010	116,5	1,8
2011	119,9	2,9
2012	121,7	1,5
2013	122,8	0,9

**Note :** Les indices moyens annuels sont obtenus en prenant la moyenne des indices pour les 12 mois de l'année civile.  
**Source :** Statistique Canada, CANSIM, tableau [326-0021](#) et produits n<sup>os</sup> [62-001-X](#), [62-010-X](#) et [62-557-X](#) au catalogue.  
 Dernières modifications apportées : 2014-01-24.

**Obtenez plus d'information** sur ce tableau (Tableaux CANSIM; Définitions, sources de données et méthodes; *Le Quotidien*; Publications; Tableaux sommaires connexes).

Date de modification : 2014-01-24

<http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/f02/cst01/econ46a-fra.htm>

1/1

**EN CONSÉQUENCE** Le conseil accorde une majoration de 1.48% applicable au salaire horaire des employés après augmentation ci-haut mentionnée, et ce, dès le 1er janvier 2015;

**Adoptée à l'unanimité**

Rés : 2014-157

**e. Octroi du contrat de la patinoire extérieure**

**ATTENDU QUE** La municipalité a procédé par affichage à l'octroi d'un contrat pour la préparation et l'entretien de la patinoire extérieure;

**ATTENDU QUE** Le conseil a jugé que tous les candidats possédaient les qualifications requises;

**ATTENDU QUE** Afin de ne favoriser aucun candidat, il a été demandé à la Directrice-Générale de procéder à l'octroi du contrat en effectuant une pîge;

**ATTENDU QUE** Les trois candidats ont été avisés de la méthode de procéder pour l'octroi du contrat et que leur a été offerte la possibilité d'assister à la pîge;

**ATTENDU QU'** À ce moment, Monsieur Dany Cloutier a retiré sa candidature;

**ATTENDU QUE** La Directrice-Générale a procédé en présence de Monsieur Michel Lévesque, maire, Monsieur Dany Cloutier, employé municipal, et qu'à l'issue de cette pîge, Madame Francine Jean a obtenu ce contrat;

**ATTENDU QUE** La somme totale allouée pour ce contrat est de 1 500.00\$, payable en trois versements égaux qui seront effectués le 15<sup>ème</sup> jour des mois de janvier, février et mars 2015;

**Procès-verbal de la séance du 15-12-2014**

**ATTENDU QUE** Si du matériel s'avérait nécessaire à l'exécution de la tâche pour une somme supérieure à 50.00\$, la responsable devra s'adresser par écrit au Conseil municipal;

**ATTENDU QUE** Si du matériel est nécessaire à l'exécution de la tâche pour une somme inférieure à 50.00\$, la responsable s'adressera directement à la Directrice-Générale/Secrétaire-Trésorière;

Il est proposé par Johanne Desjardins, conseillère et unanimement résolu que :

Madame Francine Jean obtienne le contrat aux conditions indiquées dans le préambule de cette résolution qui en fait partie intégrante.

**Adoptée à l'unanimité**

**Rés : 2014-158**

**f. Formation des pompiers volontaires**

**ATTENDU QUE** Le gouvernement provincial a mis en place de nouvelles exigences au niveau des services incendie;

**ATTENDU QUE** La Municipalité de Franquelin doit se conformer aux exigences gouvernementales;

**ATTENDU QUE** La formation de pompiers volontaires fait partie intégrante de ces exigences;

Il est proposé par Richard Légaré, conseiller et unanimement résolu que :

**EN CONSÉQUENCE** La Municipalité rémunérera les pompiers volontaires en formation en fonction des heures de présence aux cours, au tarif de 11.00\$/h, selon la période de paie déjà établie. Cependant advenant l'éventualité d'un échec à un examen et advenant que des heures de cours, du matériel ou du temps du participant seraient requis pour des reprises, aucune compensation ne sera offerte (frais de l'instructeur, frais de transport, frais de matériel, rémunération), le tout étant totalement à la charge du participant.

**Adoptée à l'unanimité**

**Rés : 2014-159**

**g. Tarification horaire du service de machinerie**

**ATTENDU QUE** La Municipalité de Franquelin offre des services de machinerie afin d'accommoder les citoyens;

**ATTENDU QUE** La tarification horaire de ce service est établie à 60.00\$/h depuis le 13 février 2006;

**ATTENDU QUE** La Municipalité avait établi un seuil minimum de facturation à 20.00\$ pour le déneigement d'une entrée privée

**ATTENDU QUE** Les frais d'exploitation de ce service ont augmentés depuis;

Il est proposé par Pierre Bureau, conseiller, et unanimement résolu que :

- La tarification horaire de ce service soit et est majorée à 75.00\$/h.
- Le minimum de facturation soit et est majoré à 25.00\$ pour le déneigement d'une entrée privée.
- Les dits tarifs entrent en vigueur dès le 1er janvier 2015.
- La population en soit avisée par affichage

**Adoptée à l'unanimité**

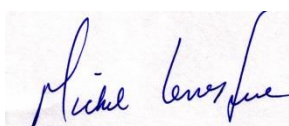
**11. PERIODE DE QUESTIONS**

Les gens présents sont invités à poser leurs questions, Monsieur le maire, leur donne les réponses appropriées

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Rés : 2014-160**

Il est proposé par Richard Légaré, conseiller et unanimement résolu que la séance soit et est levée à 19h24.



Michel Lévesque, Maire